

Questions orales

La vice-première ministre peut-elle dire aux Canadiens si son gouvernement envisage de présenter un projet de loi visant à limiter la durée de la semaine de travail?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en février, le ministre du Développement des ressources humaines a entrepris d'analyser toute la question des habitudes de travail des Canadiens.

En fait, on envisage non seulement de limiter le nombre d'heures supplémentaires, mais aussi de recourir au temps partagé, à des horaires flexibles et à différentes méthodes de travail pour satisfaire les besoins de la main-d'oeuvre réelle.

Dans ma propre circonscription, par exemple, bien des travailleurs mis à pied voudraient être rappelés par la société sidérurgique, mais ils ne le sont pas parce que d'autres font des heures supplémentaires. C'est une des choses qu'examine le groupe de travail constitué par le ministre, mais il n'est certes pas question de présenter un projet de loi là-dessus pour le moment.

M. Jim Silye (Calgary—Centre): Monsieur le Président, la déclaration qu'a faite hier le ministre laisse entendre que c'est la faute des Canadiens qui travaillent dur s'il y a du chômage.

Si l'on poussait ce raisonnement jusqu'au bout, on pourrait dire que la vice-première ministre elle-même contribue au chômage lorsqu'elle fait des heures supplémentaires.

La vice-première ministre convient-elle que le raisonnement du ministre et le sien même sont boiteux et ne contribuent en rien à régler le vrai problème qui assaille le Canada, à savoir que les Canadiens sont tellement imposés qu'ils ne peuvent faire autrement que travailler de longues heures et que ce sont des déficits élevés et une lourde dette qui sont la cause du chômage?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois que, à l'instar de nombreux Canadiens, le ministre du Développement des ressources humaines reconnaît que la population active est en train de se modifier du tout au tout.

• (1445)

Il n'est plus toujours possible comme autrefois de travailler un certain nombre d'heures par semaine. Le ministre propose quelque chose que nous devrions tous envisager. Pouvons-nous songer à établir des horaires flexibles? Pouvons-nous envisager le temps partagé de telle sorte que les femmes, par exemple, puissent combiner facilement tâches domestiques et travail rémunéré à l'extérieur de la maison?

Ce sont toutes là de bonnes idées que le ministre est en train d'examiner et je voudrais bien que le député ait l'esprit assez ouvert pour envisager aussi certaines de ces bonnes solutions avec nous.

[Français]

LE MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Après avoir tenté tout ce qui est possible et imaginable pour amener le ministre du Patrimoine à faire toute la lumière sur la gestion du Musée canadien de la nature, celui-ci refuse toujours de tenir une enquête publique. Or, plusieurs faits troublants demeurent inexpliqués et puisque le ministre veut justement connaître les faits, je lui demande donc s'il ne convient pas que le rapport d'enquêtes internes portant sur la gestion du musée soit rendu public et qu'il s'engage à faire toutes les pressions nécessaires pour que le conseil d'administration du musée dévoile les conclusions de ce rapport.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, c'est un rapport interne qui relève de l'administration du musée et, comme tout le monde le sait, ce musée a une relation d'autonomie. Cela ne veut pas dire que je me désintéresse de ce qui s'y passe et nous verrons s'il y a moyen de faire parvenir plus d'informations à nos collègues d'en face.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, faut-il rappeler que l'actuel directeur des finances du musée, à l'emploi du musée depuis le début de 1994, était jusqu'à tout récemment à l'emploi de la firme que le conseil d'administration vient d'engager pour faire un rapport du même musée? Le ministre ne trouve-t-il pas que ce sont là des faits troublants? Je lui demande bien simplement pourquoi il ne procède pas à la suspension immédiate et sans solde du directeur du Musée canadien de la nature tant que les conclusions de l'enquête menée par le vérificateur général ne seront pas connues?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, les doutes que notre collègue vient d'exprimer au sujet de l'administration de ce musée et des enquêtes qu'il fait indiquent clairement la raison pour laquelle je me fie au vérificateur général du Canada pour faire le travail.

* * *

[Traduction]

**LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS
CONDITIONNELLES**

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

En 1972, Valmont Lebouthillier a été condamné à une peine d'emprisonnement à perpétuité pour meurtre au deuxième degré. Durant ses 19 années d'incarcération, il a affiché un comportement violent et s'est montré peu coopératif, mais il a tout de même obtenu une libération conditionnelle totale en septembre 1991. En juin 1992, il a commis un outrage à la pudeur devant des femmes, mais un mandat de suspension émis contre lui a quand